



Avenant à contrat

Par KARbil

Bonjour,

J'ai signée un avenant de contrat pour un poste de référente suppléante du service dans lequel je travaille.

Par la suite la société a embauché un référent à temps plein, et je ne souhaite plus être sa suppléante (trop de pression et de charge de travail).

Ma question est : vu que je ne veux plus de ce poste est ce qu'on peut me faire redescendre d'un échelon ou d'un niveau?

Et surtout est ce qu'ils ont le droit de baisser mon salaire?

Merci de vos retours

Par kang74

Bonjour

On ne sait pas ce que dit exactement l'avenant .

M'enfin on sait qu'il change votre contrat de travail : si vous avez signé cet avenant, il n'y aucune raison légale de vous faire réintégrer votre poste d'origine sans conditions .

Par de là, soit vous continuez sur ce poste, soit vous démissionnez , soit vous négociez un nouvel avenant .

Avenant qui peut donc affecter votre rémunération, votre echelon, votre niveau .